



Ajustement des différentes primes

Bonjour à vous tous et toutes,

Voici une mise à jour concernant tous les ajustements des primes négociées dans le cadre de la nouvelle convention collective nationale qui prenait effectif le 3 novembre 2024.

En effet, lors des négociations, il avait augmentation des différentes primes (ex : primes de soir et nuit, prime de soins critiques, prime TGC, prime CHSLD, etc...). Pour cette partie de la convention, l'employeur avait 120 jours de la date effective pour vous verser la rétroaction en date du 3 novembre 2024 et mettre les primes à jour sur vos paies régulières. Donc, l'employeur avait jusqu'au 3 mars dernier pour mettre à jour toutes ces primes. Nous avons à de multiples reprises relancer l'employeur sur le sujet, mais nous sommes toujours dans l'impasse!

Or, comme à ce jour la situation ne s'est pas régularisée, des griefs pour chacune des primes seront déposés cette semaine pour protéger tous les membres qui doivent bénéficier de ces dernières.

Sachez cependant, que le calcul se fera avec la balance des dites primes. Comme par exemple, la prime de soins critiques était de 14% et elle est maintenant de 15% pour les Temps complet. Donc, la balance que vous recevrez est de 1% pour toutes les heures travaillées de votre nouveau taux horaire.

De plus, les primes sont maintenant des primes à pallier, le tout sera payer selon votre nombre d'heures travaillées!

Si vous avez des questions ou commentaires, composez le 450-686-6871, pour les membres qui travaillent à la Cité de la Santé, vous pouvez joindre Gaby Émond-Goulet en faisant le 1, pour tous les membres qui travaillent dans tous les autres sites du CISSS de Laval, vous pouvez joindre Marie-Catherine Jean-Philippe en faisant le 2.

L'équipe du SIIAL-CSQ